



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 0 851 169 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**02.10.2002 Bulletin 2002/40**

(51) Int Cl.7: **F21V 17/00, F21V 31/00**

(21) Numéro de dépôt: **97403034.8**

(22) Date de dépôt: **15.12.1997**

(54) **Luminaire, en particulier bloc autonome d'éclairage de sécurité**

Leuchte, insbesondere Sicherheits- Beleuchtungsblock

Luminaire, in particular safety lighting block

(84) Etats contractants désignés:  
**DE ES FR GB IT**

(30) Priorité: **23.12.1996 FR 9615862**

(43) Date de publication de la demande:  
**01.07.1998 Bulletin 1998/27**

(73) Titulaires:  
• **LEGRAND**  
**F-87000 Limoges (FR)**  
• **LEGRAND SNC**  
**F-87000 Limoges (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **Goudal, Jean-Paul**  
**87000 Limoges (FR)**  
• **Pecout, Maurice**  
**87400 LA Genaytouse (FR)**

(74) Mandataire: **CABINET BONNET-THIRION**  
**12, Avenue de la Grande-Armée**  
**75017 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**GB-A- 1 551 827**                    **US-A- 2 938 227**  
**US-A- 4 390 114**                    **US-A- 5 032 956**

**EP 0 851 169 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne d'une manière générale les luminaires du genre comportant un socle, et, rapporté sur celui-ci, un capot translucide, qui, réalisé le plus souvent en verre, est communément appelé une verrine.

**[0002]** Cela est le cas, notamment, de certains blocs autonomes d'éclairage de sécurité dont les réglementations en vigueur imposent la présence dans certains types de locaux.

**[0003]** Le socle de ces luminaires est quasi nécessairement réalisé en un matériau de nature différente du matériau constitutif du capot translucide.

**[0004]** Le plus souvent, ce socle est métallique.

**[0005]** Le plus souvent, également, et notamment lorsqu'une certaine étanchéité doit être assurée, le capot translucide est rapporté sur le socle par des vis.

**[0006]** Il en résulte que, lors d'une opération de maintenance, il faut procéder à une dépose complète de ce capot translucide par rapport au socle.

**[0007]** Il n'est pas rare, dans ces conditions, qu'une fausse manoeuvre entraîne malencontreusement la casse du capot translucide, par exemple si celui-ci vient à échapper à l'opérateur.

**[0008]** Pour surmonter cette difficulté, il a été proposé d'articuler le capot translucide au socle.

**[0009]** Mais lorsque, comme en l'espèce, les matériaux constitutifs de ce capot translucide et de ce socle sont de natures différentes, la réalisation même de cette articulation soulève des difficultés.

**[0010]** C'est pourquoi il a été proposé, en la matière, de procéder comme pour la fermeture d'un hublot, c'est-à-dire d'articuler le capot translucide au socle par l'intermédiaire d'une bordure, dont le capot translucide est rendu solidaire, et qui, elle, est reliée au socle par au moins une charnière.

**[0011]** Cette bordure, qui pourrait n'intervenir que ponctuellement, forme le plus souvent en pratique un cadre à la périphérie du capot translucide.

**[0012]** Quoi qu'il en soit, à la différence de ce capot translucide, elle peut avantageusement être réalisée en métal, comme le socle.

**[0013]** Corollairement, la charnière intervenant entre le socle et cette bordure comporte, de manière usuelle, deux éléments de pivotement en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, l'un solidaire du socle, l'autre solidaire de la bordure.

**[0014]** Mais, dans les réalisations connues à ce jour, ces deux éléments de pivotement sont en prise à demeure l'un avec l'autre.

**[0015]** Outre des difficultés pratiques de réalisation, il en résulte que le capot translucide est lui-même articulé à demeure au socle, sans pouvoir être désolidarisé de celui-ci.

**[0016]** Si, comme recherché, cette disposition permet la sauvegarde du capot translucide lors d'une opération de maintenance, elle complique l'installation initiale du

luminaire, la présence du capot translucide lors de cette installation constituant le plus souvent une gêne pour l'opérateur chargé de celle-ci.

**[0017]** La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant d'éviter cet inconvénient.

**[0018]** De manière plus précise, elle a pour objet un luminaire selon la revendication 1.

**[0019]** Ainsi, le capot translucide peut lui-même être désolidarisé du socle, et, d'ailleurs, il peut si désiré être envisagé de livrer le luminaire avec le capot translucide effectivement séparé du socle.

**[0020]** Quoi qu'il en soit, grâce à la disposition suivant l'invention, l'installation du luminaire se trouve avantageusement facilitée, la fixation du socle à un quelconque support et les opérations à conduire sur ce socle après cette fixation pouvant en effet être assurées en l'absence du capot translucide, et, donc, sans la gêne que celui-ci est susceptible d'occasionner.

**[0021]** Il suffit, ensuite, à l'opérateur, d'abord de rapporter le capot translucide sur le socle, et l'opération correspondante est d'autant plus aisée à conduire qu'elle n'implique qu'un simple encliquetage de ce capot translucide sur ce socle, puis d'assurer sa fixation à celui-ci par des vis ou autres moyens d'assujettissement prévus par ailleurs de manière usuelle à cet effet.

**[0022]** Par contre, lors d'une opération ultérieure de maintenance, le capot translucide peut avantageusement rester attaché au socle après son ouverture, par les charnières de sa bordure, seuls étant retirés les vis ou autres moyens d'assujettissement assurant sa fixation à ce socle.

**[0023]** Outre la facilité d'installation et de maintenance, la disposition suivant l'invention conduit par ailleurs avantageusement à une indépendance entre les fonctions d'articulation et de fixation intervenant ainsi entre le capot translucide et le socle, au bénéfice d'un contrôle plus sûr de l'étanchéité éventuellement requise entre eux.

**[0024]** Dans le brevet américain No 5 032 956, qui ne concerne pas un luminaire autonome, mais un luminaire intégré à un quelconque équipement, en l'espèce, un four à micro-ondes, le hublot, ou capot translucide, qui donne accès à une lampe est conçu de manière à ne pas pouvoir se détacher de l'équipement concerné.

**[0025]** En outre, les éléments de pivotement, qui, dans ce brevet américain No 5 032 956, interviennent entre le hublot et la plaque de support de la lampe ne sont pas élastiquement déformables ; au contraire, la charnière correspondante est réalisée par un axe rigide, qui, distinct de cette plaque, est dûment rapporté sur celle-ci, en sorte que la désolidarisation éventuelle du hublot par rapport à la plaque implique nécessairement la dépose de plusieurs pièces.

**[0026]** Si, par ailleurs, dans le brevet britannique No 1 551 827, qui, lui, ne concerne même pas un luminaire, mais le simple assemblage d'un couvercle à un boîtier, et dont l'objet est antinomique de celui du brevet amé-

ricain No 5 032 956 dans la mesure où il conduit à permettre une désolidarisation de ce couvercle par rapport au boîtier, les éléments de pivotement équipant le couvercle sont élastiquement déformables, l'assemblage de ce couvercle sur le boîtier implique un encliquetage simultané de ces éléments de pivotement sur les éléments de pivotement, en l'espèce des tourillons, prévus sur le boîtier.

**[0027]** Il n'y a pas d'encliquetage comparable dans l'objet de la présente invention qui, globalement, s'agissant d'un luminaire, relève de dispositions différentes.

**[0028]** Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un luminaire suivant l'invention, pour la position de fermeture du capot translucide qu'il comporte ;

la figure 2 en est, à échelle supérieure, une vue de bout, suivant la flèche II de la figure 1 ;

les figures 3 et 4 en sont, à échelle encore supérieure, des vues partielles en coupe, suivant, chacune respectivement, les lignes III-III et IV-IV de la figure 2 ;

la figure 5 en est, déduite de la figure 2, une vue en perspective éclatée ;

la figure 6 est, à l'échelle des figures 3 et 4, une vue partielle en coupe du socle du luminaire suivant l'invention, suivant la ligne VI-VI de la figure 5 ;

les figures 7A, 7B et 7C sont, à échelle différente, des vues de bout qui, déduites de celle de la figure 2, illustrent diverses phases successives de l'installation du luminaire suivant l'invention lorsque la fixation de celui-ci se fait à un mur ;

les figures 8A et 8B sont, à la manière des figures 7A, 7B et 7C, des vues de bout qui illustrent l'exécution d'une opération de maintenance sur ce luminaire ;

la figure 9 en est, à l'échelle des figures 3, 4 et 6, une vue partielle en coupe, suivant la ligne IX-IX de la figure 8B ;

la figure 10 est, à la manière de la figure 8B, une vue de bout du luminaire suivant l'invention lors d'une opération de maintenance lorsque la fixation de ce luminaire se fait à un plafond.

**[0029]** Tel qu'illustré sur ces figures, et de manière connue en soi, le luminaire 10 suivant l'invention, qui est, par exemple, un bloc autonome d'éclairage de sécurité, comporte, globalement, un socle 11, par lequel il est adapté à être rapporté sur un quelconque support, par exemple un mur 12, figures 7 et 8, ou un plafond 13, figure 10, et, dûment rapporté sur ce socle 11, suivant des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, un capot translucide 14.

**[0030]** Ce socle 11 et ce capot translucide 14 ont l'un et l'autre globalement une forme de coquille, et ils sont

affrontés l'un à l'autre suivant sensiblement un plan.

**[0031]** Dans la forme de réalisation représentée, leur contour, en plan, est globalement rectangulaire, mais il n'en est pas nécessairement ainsi.

**[0032]** Les dispositions qui précèdent sont d'ailleurs bien connues par elles-mêmes, et, ne relevant pas en propre de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

**[0033]** Il suffira d'indiquer que, dans la forme de réalisation représentée, le socle 11 présente, en creux sur sa tranche 15, une rainure 16, qui court en continu tout au long de son débouché, et que, en correspondance, le capot translucide 14 présente, en saillie sur sa tranche 18, une lèvre 19 propre à s'engager dans la rainure 16 du socle 11.

**[0034]** Plus précisément, dans la forme de réalisation représentée, la tranche 15 du socle 11 est formée par un rebord 20 que ce socle 11 présente en saillie vers l'extérieur tout au long de sa périphérie, et, en correspondance, la tranche 18 du capot translucide 14 est elle-même formée par un rebord 21 que ce capot translucide 14 présente lui aussi en saillie vers l'extérieur tout au long de sa périphérie.

**[0035]** Préférentiellement, des moyens d'étanchéité sont corollairement prévus entre le socle 11 et le capot translucide 14.

**[0036]** Par exemple, et tel que représenté, figures 3 et 9, ces moyens d'étanchéité comportent un joint 22, qui, présent dans la rainure 16 du socle 11, est écrasé par la lèvre 19 du capot translucide 14 lorsque ce capot translucide 14 est appliqué par sa tranche 18 contre la tranche 15 de ce socle 11.

**[0037]** Le socle 11 et le capot translucide 14 définissent ainsi conjointement une enceinte dans laquelle interviennent, dûment portés par le socle 11, d'une part, un quelconque organe d'éclairage 24, et, par exemple, un tube fluorescent, tel que schématisé en traits interrompus sur les figures 7, 8 et 10, et, d'autre part, les organes nécessaires au support et à la desserte de cet organe d'éclairage 24.

**[0038]** Ces derniers organes ne relevant pas de la présente invention, ils ont été volontairement occultés sur la figure 5, et ils ne seront pas décrits ici.

**[0039]** En pratique, les matériaux constitutifs du socle 11 et du capot translucide 14 sont de natures différentes.

**[0040]** Par exemple, le socle 11 est en métal tandis que le capot translucide 14 est en verre.

**[0041]** De manière connue en soi, enfin, le capot translucide 14 est articulé au socle 11 par l'intermédiaire d'une bordure 26, qui est reliée au socle 11 par au moins une charnière 28, et dont il est solidaire.

**[0042]** Dans la forme de réalisation représentée, la bordure 26 forme un cadre à la périphérie du capot translucide 14, suivant des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, et le luminaire 10 comporte deux charnières 28, qui, disposées en positions opposées l'une par rapport à l'autre, sont alignées l'une avec

l'autre suivant un même axe d'articulation A.

**[0043]** Cet axe d'articulation A est schématisé en traits interrompus sur les figures 1 et 5, et il est repéré par sa trace sur la figure 2.

**[0044]** Par exemple, et tel que représenté, les deux charnières 28 interviennent chacune respectivement aux deux extrémités d'un même côté du contour rectangulaire commun au socle 11 et au capot translucide 14.

**[0045]** Plus précisément, dans la forme de réalisation représentée, elles interviennent aux extrémités d'un des grands côtés de ce contour.

**[0046]** En pratique, les deux charnières 28 sont de constitution identique.

**[0047]** Elles comportent chacune deux éléments de pivotement 30, 31 en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, à savoir, un élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 et un élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26.

**[0048]** Suivant l'invention, l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 appartient à une patte élastiquement déformable 32, en sorte que, par déformation élastique de celle-ci, il peut être désolidarisé de l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11.

**[0049]** Dans la forme de réalisation représentée, l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 est un tourillon qui fait saillie latéralement en porte à faux sur ce socle 11, et, plus précisément, sur la tranche du rebord 20 de celui-ci, et, conjointement, l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 est un perçage prévu à cet effet sur la patte élastiquement déformable 32 de cette bordure 26.

**[0050]** Mais il va de soi qu'une disposition inverse est envisageable, l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 étant alors par exemple une rainure présente en creux sur ce socle 11, tandis que l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 est alors un tourillon prévu en saillie à cet effet sur la patte élastiquement déformable 32 de cette bordure 26.

**[0051]** Dans la forme de réalisation représentée, le tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 comporte un fût 33 de diamètre D1 et une tête 34 de diamètre D2 supérieur à celui D1 du fût 33.

**[0052]** Conjointement, le perçage formant l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 est une boutonnière, c'est-à-dire un perçage globalement allongé, dont la largeur L est intermédiaire entre le diamètre D1 du fût 33 du tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 et le diamètre D2 de la tête 34 de ce tourillon, et qui, localement, et, par exemple, sensiblement à mi-distance entre ses extrémités, présente un élargissement 35 propre au passage de cette dernière.

**[0053]** Cet élargissement 35, qui, transversalement, s'étend globalement de part et d'autre de la boutonnière qu'il affecte, a, donc, globalement, un contour circulaire, de diamètre D3 supérieur au diamètre D2 de la tête 34 du tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11.

**[0054]** Dans la forme de réalisation représentée, l'élargissement 35 intervient à distance de l'une et l'autre des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement 31, et, par exemple, à mi-distance de ces extrémités.

**[0055]** En outre, dans la forme de réalisation représentée, le perçage formant cet élément de pivotement 31 est allongé sensiblement perpendiculairement à la tranche 18 du capot translucide 14.

**[0056]** Préférentiellement, et cela est le cas dans la forme de réalisation représentée, celle au moins des extrémités de ce perçage qui est la plus éloignée de la tranche 18 du capot translucide 14 a un contour arrondi en demi-cercle, pour être en mesure de coopérer en pivotement avec le tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11.

**[0057]** En pratique, dans la forme de réalisation représentée, l'une et l'autre des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 ont un contour arrondi en demi-cercle.

**[0058]** Dans la forme de réalisation représentée, la bordure 26, qui, en plan, a un contour rectangulaire à l'image de celui commun au socle 11 et au capot translucide 14, présente, en équerre, deux ailes 36, 37, à savoir, d'une part, une première aile 36, qui s'étend sensiblement parallèlement au plan suivant lequel s'affrontent le socle 11 et le capot translucide 14, et par laquelle elle est appliquée à l'une des faces du rebord 21 du capot translucide 14, en l'espèce celle des faces de ce rebord 21 qui est la plus éloignée du socle 11, et, d'autre part, à la périphérie externe de la première aile 36, une deuxième aile 37, par laquelle elle s'étend légèrement au-delà de la tranche du rebord 21 du capot translucide 14.

**[0059]** De manière connue en soi, la bordure 26 est solidarisée par collage au capot translucide 14, et, plus précisément, au rebord 21 de celui-ci.

**[0060]** Mais, suivant l'invention, sa solidarisation à ce capot translucide 14 se trouve confirmée par sertissage.

**[0061]** A cet effet, la bordure 26 comporte, localement, au moins une languette de sertissage 38, qui, prolongeant sa deuxième aile 37, est engagée, par pliage de 90°, sous l'autre face du rebord 21 du capot translucide 14, c'est-à-dire sous celle des faces de ce rebord 21 qui est la plus proche du socle 11, à la faveur d'un embrèvement 49 de cette face.

**[0062]** Préférentiellement, plusieurs languettes de sertissage 38 sont prévues, de place en place.

**[0063]** Par exemple, et tel que représenté, il y a ainsi, à distance l'une de l'autre, deux languettes de sertissage 38 sur chacun des grands côtés du contour de la bordure 26, et, en correspondance, un nombre égal d'embrèvements 49 sur la face concernée du rebord 21 du capot translucide 14, figure 5.

**[0064]** Les pattes élastiquement déformables 32 dont sont solidaires les éléments de pivotement 31 des charnières 28 s'étendent, elles, sur les petits côtés de ce contour.

**[0065]** En pratique, ces pattes élastiquement déformables 32 sont chacune d'un seul tenant avec la deuxième aile 37 de la bordure 26, en formant un prolongement de celle-ci.

**[0066]** Pour leur renfort, elles se raccordent suivant une largeur progressivement décroissante à cette deuxième aile 37.

**[0067]** Préférentiellement, entre le socle 11 et l'une au moins des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, et, préférentiellement, tel que représenté, entre le socle 11 et chacune de ces pattes élastiquement déformables 32, interviennent des moyens d'indexation 39.

**[0068]** Dans la forme de réalisation représentée, ces moyens d'indexation 39 comportent, sur chacune des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, au moins une nervure 40, qui fait saillie du côté du socle 11, et qui est apte à coopérer en butée avec la tranche 15 de celui-ci.

**[0069]** Par exemple, et tel que représenté, seule une telle nervure 40 s'étend sur chacune des pattes élastiquement déformables 32.

**[0070]** Dans la forme de réalisation représentée, cette nervure 40 s'étend sensiblement perpendiculairement à la tranche 18 du capot translucide 14, du côté de celle des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement 31 qui est la plus éloignée de cette tranche 18.

**[0071]** Par exemple, et tel que représenté, pour chacune des pattes élastiquement déformables 32, la nervure 40 est formée par une simple déformation locale, en demi-onde, de cette patte élastiquement déformable 32.

**[0072]** Dans la forme de réalisation représentée, les moyens d'indexation 39 comportent, également, en saillie sur le socle 11, et, plus précisément, en saillie sur son rebord 20, un bossage plat 41 qui élargit localement sa tranche 15.

**[0073]** Enfin, entre le socle 11 et le capot translucide 14 sont prévus, de manière connue en soi, des moyens d'assujettissement pour assurer une fixation étanche du capot translucide 14 au socle 11.

**[0074]** Il s'agit, en pratique, de vis 42.

**[0075]** Par exemple, et tel que représenté, seules deux vis 42 sont prévues.

**[0076]** Elles interviennent, chacune respectivement, sur les petits côtés du contour rectangulaire commun au socle 11 et au capot translucide 14, dans la zone médiane de ces petits côtés.

**[0077]** Chacune d'elles traverse un perçage 43 prévu à cet effet dans le rebord 21 du capot translucide 14 avant de coopérer en vissage avec un puits 44 qui débouche en correspondance sur la tranche 15 du socle 11.

**[0078]** Les dispositions correspondantes sont bien connues par elles-mêmes, et elles ne seront donc pas décrites plus en détail ici.

**[0079]** Il sera toutefois souligné que, suivant l'invention, les moyens d'assujettissement que constituent ces

vis 42 interviennent avantageusement indépendamment des charnières 28.

**[0080]** En outre, la bordure 26 présente, préférentiellement, au droit de chacun des perçages 43 du capot translucide 14, une oreille 45, qui vient d'un seul tenant de sa première aile 36, et qui, interposée entre le rebord 21 du capot translucide 14 et la tête de la vis 42 correspondante, permet de ménager avantageusement ce capot translucide 14 lors du vissage de cette vis 42.

**[0081]** On supposera tout d'abord que le luminaire 10 est à fixer à un mur 12, figures 7 et 8.

**[0082]** Dans un premier temps, et tel que schématisé sur la figure 7A, seul le socle 11 est rapporté sur ce mur 12.

**[0083]** L'équipement de ce socle 11, et notamment la fixation à celui-ci de l'organe d'éclairage 24, s'en trouvent avantageusement facilités.

**[0084]** Dans un deuxième temps, et tel que schématisé sur la figure 7B, le capot translucide 14 est rapporté sur le socle 11, par engagement des perçages constituant ses éléments de pivotement 31 sur les tourillons du socle 11 constituant les éléments de pivotement 30 de celui-ci, à la faveur de l'élargissement 35 de ces perçages.

**[0085]** Cet engagement suppose une simple déformation élastique temporaire des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, à la manière d'un encliquetage.

**[0086]** Il suffit ensuite de rapprocher le capot translucide 14 du socle 11, tel que schématisé par la flèche F1 sur la figure 7C, puis de l'appliquer énergiquement à ce socle 11 à la faveur des vis 42.

**[0087]** Conjointement, les perçages formant les éléments de pivotement 31 du capot translucide 14 s'engagent plus profondément sur les tourillons formant les éléments de pivotement 30 du socle 11, sans cependant venir en butée sur ceux-ci.

**[0088]** Si, pour une opération de maintenance, le luminaire 10 doit être ouvert, il suffit de procéder à une dépose des vis 42.

**[0089]** Dans un premier temps, et tel que schématisé par une flèche F2 sur la figure 8A, le capot translucide 14 est ensuite écarté du socle 11, jusqu'à ce que les perçages formant ses éléments de pivotement 31 viennent en butée contre les tourillons formant les éléments de pivotement 30 de ce socle 11 par celle de leurs extrémités qui est la plus éloignée de la tranche 18 du capot translucide 14.

**[0090]** Dans un deuxième temps, et tel que schématisé par la flèche F3 sur la figure 8B, le capot translucide 14 peut être pivoté de 90° vers le bas, puis abandonné.

**[0091]** Par la nervure 40 des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, le capot translucide 14 se maintient alors de lui-même d'équerre avec le socle 11, malgré le ballant dont il est l'objet, cette nervure 40 venant coopérer en butée avec la tranche 15 du socle 11, à la faveur du bossage plat 41 élargissant localement celle-ci, comme représenté à la figure 9.

[0092] Il en est de même si, comme représenté à la figure 10, le luminaire 10 est fixé à un plafond 13.

[0093] Si désiré, le capot translucide 14 peut, dans tous les cas, être désolidarisé du socle 11.

[0094] Il suffit d'amener l'élargissement 35 des perçages formant les éléments de pivotement 31 de ce capot translucide 14, ou, plus précisément, de la bordure 26 dont il est solidaire, au droit des tourillons formant les éléments de pivotement 30 du socle 11, puis d'écarter les pattes élastiquement déformables 32 comportant ces perçages, au prix d'une simple déformation élastique temporaire de celles-ci.

[0095] Ainsi qu'on le notera, et du fait de la configuration particulière du perçage constituant les éléments de pivotement 31 correspondants, ce perçage étant allongé en boutonnière tout en présentant un élargissement local de contour circulaire, le capot translucide 14 du luminaire 10 suivant l'invention peut avantageusement avoir, avant tout pivotement, un mouvement initial de dégagement en translation, parallèlement à lui-même, par rapport au socle 11, lorsque, pour être ouvert, il est écarté de ce socle 11, et, de même, il peut avantageusement avoir un mouvement final d'engagement en translation, lorsque, pour être fermé, il est rapproché du socle 11.

[0096] Un tel mouvement de translation est particulièrement favorable lorsque, comme en l'espèce, un joint 22 étant présent, une fonction d'étanchéité est préférentiellement à assurer entre le capot translucide 14 et le socle 11.

[0097] Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation décrite et représentée, mais englobe toute variante d'exécution.

[0098] En outre, son domaine d'application n'est pas nécessairement limité à celui des seuls blocs autonomes d'éclairage de sécurité plus particulièrement évoqué, mais s'étend de manière plus générale à n'importe quel luminaire.

## Revendications

1. Luminaire comportant un socle (11) sur lequel un capot translucide (14) est articulé par l'intermédiaire d'une bordure (26), dont il est solidaire, et qui est reliée au socle (11) par au moins une charnière (28), cette charnière (28) comportant deux éléments de pivotement (30, 31) en prise à tourillonement l'un avec l'autre, l'un solidaire du socle (11), l'autre solidaire de la bordure (26),

**caractérisé en ce que :**

- l'élément de pivotement (30) solidaire du socle (11) est un tourillon qui comporte un fût (33) et une tête (34) de diamètre (D2) supérieur à celui (D1) du fût (33),
- l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26) est une boutonnière, prévue dans une

patte élastiquement déformable (32), dont la largeur (L) est intermédiaire entre le diamètre (D1) du fût (33) et le diamètre (D2) de la tête (34) dudit tourillon, et qui présente, à distance de l'une et l'autre de ses extrémités, un élargissement (35) propre au passage de ladite tête (34) dudit tourillon par déformation élastique de ladite patte élastiquement déformable (32) pour positionner le capot translucide (14) sur le socle (11), l'une des extrémités de la boutonnière, la plus proche de la tranche (18) du capot translucide (14), correspondant à une position dudit capot translucide rapprochée du socle (11) et l'autre des extrémités de la boutonnière, la plus éloignée de la tranche (18) du capot translucide (14), ayant un contour arrondi en demi-cercle en mesure de coopérer à pivotement avec ledit tourillon solidaire du socle (11) pour positionner ledit capot translucide en position ouverte sur le socle (11).

2. Luminaire suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** le perçage formant l'élément de pivotement (31) de la bordure (26) est allongé sensiblement perpendiculairement à la tranche (18) du capot translucide (14).

3. Luminaire suivant l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que**, entre le socle (11) et la patte élastiquement déformable (32) de la bordure (26) interviennent des moyens d'indexation (39).

4. Luminaire suivant la revendication 3, **caractérisé en ce que** les moyens d'indexation (39) comportent, sur la patte élastiquement déformable (32) de la bordure (26), au moins une nervure (40), qui fait saillie du côté du socle (11), et qui est apte à coopérer en butée avec la tranche (15) de celui-ci.

5. Luminaire suivant la revendication 4, **caractérisé en ce que** la nervure (40) s'étend sensiblement perpendiculairement à la tranche (18) du capot translucide (14).

6. Luminaire suivant les revendications 2 et 4, prises conjointement, **caractérisé en ce que** la nervure (40) s'étend du côté de celle des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement (31) de la bordure (26) qui est la plus éloignée de la tranche (18) du capot translucide (14).

7. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** la nervure (40) est formée par une déformation locale de la patte élastiquement déformable (32).

8. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 3 à 7, **caractérisé en ce que** les moyens d'in-

dexation (39) comportent, en saillie sur le socle (11), un bossage plat (41) qui élargit localement sa tranche (15).

9. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que**, le capot translucide (14) présentant, en saillie vers l'extérieur, un rebord (21), la bordure (26) présente, en équerre, deux ailes (36, 37), à savoir, une première aile (36), par laquelle elle est appliquée à l'une des faces de ce rebord (21), et une deuxième aile (37), par laquelle elle s'étend sur la tranche de celui-ci, avec, localement, au moins une languette de sertissage (38), qui, prolongeant la deuxième aile (37), est engagée sous l'autre face dudit rebord (21). 5 10 15
10. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que**, des moyens d'assujettissement étant prévus entre le capot translucide (14) et le socle (11) pour assurer une fixation étanche de ce capot translucide (14) à ce socle (11), ces moyens d'assujettissement interviennent indépendamment de la charnière (28). 20
11. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux charnières (28), qui, disposées en positions opposées l'une par rapport à l'autre, sont alignées l'une avec l'autre suivant un même axe d'articulation (A). 25 30
12. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** la bordure (26) dont est solidaire le capot translucide (14) forme un cadre à la périphérie de celui-ci. 35

#### Patentansprüche

1. Leuchte mit einem Sockel (11), an dem eine durchscheinende Kappe (14) über eine Einfassung (26) angelenkt ist, mit der sie fest verbunden ist und die mit dem Sockel (11) über mindestens ein Scharnier (28) verbunden ist, wobei dieses Scharnier (28) zwei Gelenkelemente (30,31) aufweist, die miteinander drehbar in Eingriff stehen und deren eines mit dem Sockel (11) fest verbunden ist und deren anderes mit der Einfassung (26) fest verbunden ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** 40 45
- das mit dem Sockel (11) fest verbundene Gelenkelement (30) ein Drehzapfen ist, der einen Schaft (33) und einen Kopf (34) aufweist, dessen Durchmesser (D2) größer als der (D1) des Schafts (33) ist, 50
  - das mit der Einfassung (26) fest verbundene Gelenkelement (31) ein in einem elastisch verformbaren Lappen (32) vorgesehene Langloch ist, dessen Breite (L) zwischen dem 55

Durchmesser (D1) des Schafts (33) und dem Durchmesser (D2) des Kopfs (34) dieses Drehzapfens liegt und das in einem Abstand von seinen beiden Enden eine Verbreiterung (35) aufweist, die für den Durchgang dieses Kopfes (34) dieses Drehzapfens durch elastische Verformung dieses elastisch verformbaren Lappens (32) geeignet ist, um die durchscheinende Kappe (14) auf dem Sockel (11) zu positionieren, wobei eines der Enden des Langlochs, und zwar das der Kante (18) der durchscheinenden Kappe (14) am nächsten gelegene, einer an den Sockel (11) angenäherten Stellung dieser durchscheinenden Kappe entspricht und das andere Ende des Langlochs, und zwar das von der Kante (18) der durchscheinenden Kappe (14) am weitesten entfernte, einen halbkreisförmig abgerundeten Umriss aufweist, so dass es mit dem mit dem Sockel (11) fest verbundenen Drehzapfen unter Verschwenkung zusammenwirken kann, um die durchscheinende Kappe in offener Stellung auf dem Sockel (11) zu positionieren.

2. Leuchte nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die das Gelenkelement (31) der Einfassung (26) bildende Bohrung im wesentlichen senkrecht zu der Kante (18) der durchscheinenden Kappe (14) langgestreckt ist. 25 30
3. Leuchte nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwischen dem Sockel (11) und dem elastisch verformbaren Lappen (32) der Einfassung (26) Rastmittel (39) vorgesehen sind. 35
4. Leuchte nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Rastmittel (39) auf dem elastisch verformbaren Lappen (32) der Einfassung (26) mindestens eine Rippe (40) aufweisen, die auf der Seite des Sockels (11) vorsteht und die an dessen Kante (15) in Anschlag kommen kann. 40 45
5. Leuchte nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Rippe (40) sich im wesentlichen senkrecht zur Kante (18) der durchscheinenden Kappe (14) erstreckt. 50
6. Leuchte nach den Ansprüchen 2 und 4 zusammen, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Rippe (40) sich auf der Seite derjenigen der Enden der das Gelenkelement (31) der Einfassung (26) bildenden Bohrung erstreckt, das von der Kante (18) der durchscheinenden Kappe (14) am weitesten entfernt ist. 55
7. Leuchte nach einem der Ansprüche 4 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Rippe (40) von

einer örtlichen Verformung des elastisch verformbaren Lappens (32) gebildet ist.

8. Leuchte nach einem der Ansprüche 3 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Rastmittel (39) auf dem Sockel (11) vorstehend eine flache Erhebung (41) aufweisen, die seine Kante (15) örtlich verbreitert.
9. Leuchte nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die durchscheinende Kappe (14) nach außen vorstehend einen abgewinkelten Rand (21) aufweist und dass die Einfassung (26) rechtwinklig zwei Schenkel (36,37) aufweist, und zwar einen ersten Schenkel (36) mit dem sie an eine der Seiten dieses abgewinkelten Rands (21) angelegt ist, und einen zweiten Schenkel (37), mit dem sie sich auf dessen Kante erstreckt, wobei örtlich mindestens eine Verfalzungszunge (38) vorgesehen ist, die den zweiten Schenkel (37) verlängert und unter die andere Seite dieses abgewinkelten Rands (21) eingeführt ist.
10. Leuchte nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwischen der durchscheinenden Kappe (14) und dem Sockel (11) Befestigungsmittel vorgesehen sind, um eine dichte Befestigung dieser durchscheinenden Kappe (14) an diesem Sockel (11) zu gewährleisten, wobei diese Befestigungsmittel unabhängig von dem Scharnier (28) vorgesehen sind.
11. Leuchte nach einem der Ansprüche 1 bis 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie zwei Scharniere (28) besitzt, die in einander entgegengesetzten Stellungen angeordnet sind und gemäß einer gemeinsamen Gelenkachse (A) miteinander in einer Linie liegen.
12. Leuchte nach einem der Ansprüche 1 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Einfassung (26), mit der die durchscheinende Kappe (14) fest verbunden ist, an deren Umfang einen Rahmen bildet.

#### Claims

1. A luminaire comprising a base (11) to which a translucent cover (14) is pivotably mounted by way of a rim (26) with respect to which it is fixed and which is connected to the base (11) by at least one hinge (28), said hinge (28) comprising two pivotal elements (30, 31) in swivelling engagement with each other, one being fixed with respect to the base (11) and the other being fixed with respect to the rim (26), **characterised in that:**

- the pivotal element (30) which is fixed with re-

spect to the base (11) is a pivot pin which comprises a shank (33) and a head (34) of a diameter (D2) greater than that (D1) of the shank (33),

- the pivotal element (31) which is fixed with respect to the rim (26) is a buttonhole provided in an elastically deformable lug (32) of which the width (L) is intermediate between the diameter (D1) of the shank (33) and the diameter (D2) of the head (34) of said pivot pin and which at a spacing from each of its ends has an enlargement portion (35) suitable for the passage of said head (34) of said pivot pin by elastic deformation of said elastically deformable lug (32) for positioning the translucent cover (14) on the base (11), one of the ends of the buttonhole which is closest to the edge (18) of the translucent cover (14) corresponding to a position of said translucent cover which is towards said base (11) and the other of the ends of the buttonhole which is most remote from the edge (18) of the translucent cover (14) being of a contour which is rounded in a semicircle capable of co-operating pivotably with said pivot pin which is fixed with respect to the base (11) for positioning said translucent cover in an open position on the base (11).
2. A luminaire according to claim 1 **characterised in that** the opening forming the pivotal element (31) of the rim (26) is elongated substantially perpendicularly to the edge (18) of the translucent cover (14).
3. A luminaire according to one of claims 1 or 2 **characterised in that** indexing means (39) are disposed between the base (11) and the elastically deformable lug (32) of the rim (26).
4. A luminaire according to claim 3 **characterised in that** the indexing means (39) comprise on the elastically deformable lug (32) of the rim (26) at least one rib (40) which projects on the side of the base (11) and which is capable of co-operating in abutting relationship with the edge (15) thereof.
5. A luminaire according to claim 4 **characterised in that** the rib (40) extends substantially perpendicularly to the edge (18) of the translucent cover (14).
6. A luminaire according to claims 2 and 4 in combination **characterised in that** the rib (40) extends at that one of the ends of the opening forming the pivotal element (31) of the rim (26), which is most remote from the edge (18) of the translucent cover (14).
7. A luminaire according to any one of claims 4 to 6 **characterised in that** the rib (40) is formed by a

local deformation of the elastically deformable lug (32).

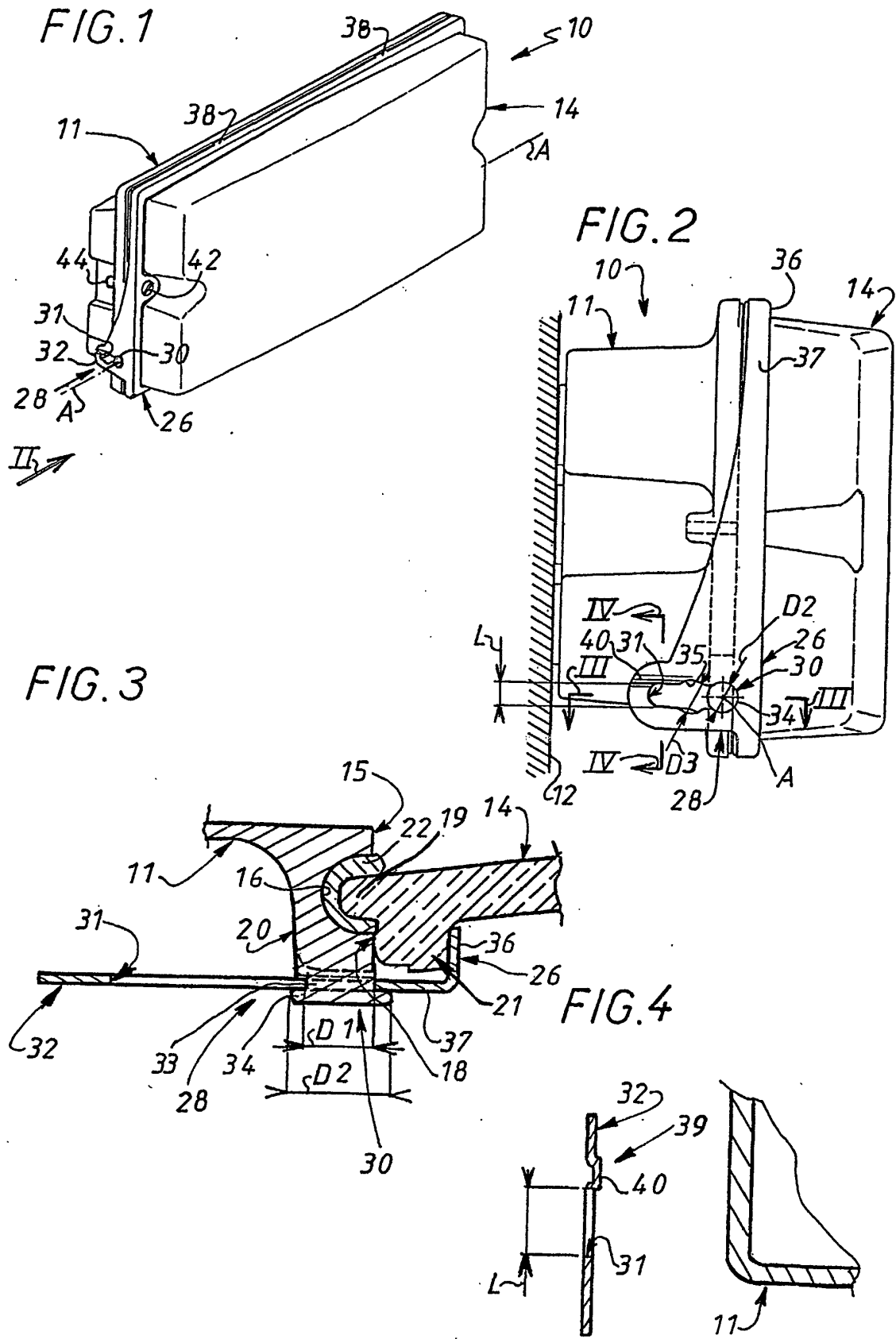
8. A luminaire according to any one of claims 3 to 7 **characterised in that** the indexing means (39) 5  
comprise in projecting relationship on the base (11)  
a flat boss (41) which locally enlarges its edge (15).
9. A luminaire according to any one of claims 1 to 8 **characterised in that**, the translucent cover (14) 10  
having a rim portion (21) in outwardly projecting relationship, the rim (26) has two limbs (36, 37) at  
right-angled relationship, namely a first limb (36) by way of which it is applied to one of the faces of said  
rim portion (21) and a second limb (37) by way of 15  
which it extends over the edge thereof, with, locally,  
at least one crimping tongue portion (38) which, prolonging the second limb (37), is engaged under the  
other face of said rim portion (21). 20
10. A luminaire according to any one of claims 1 to 9 **characterised in that**, fastening means being provided 25  
between the translucent cover (14) and the base (11) to ensure sealing fixing of said translucent  
cover (14) to said base (11), said fastening means  
are operative independently of the hinge (28).
11. A luminaire according to any one of claims 1 to 10 **characterised in that** it comprises two hinges (28) 30  
which, disposed in mutually opposite positions, are  
aligned with each other along the same pivot axis  
(A).
12. A luminaire according to any one of claims 1 to 11 **characterised in that** the rim (26) with respect to 35  
which the translucent cover (14) is fixed forms a  
frame at the periphery of the cover.

40

45

50

55



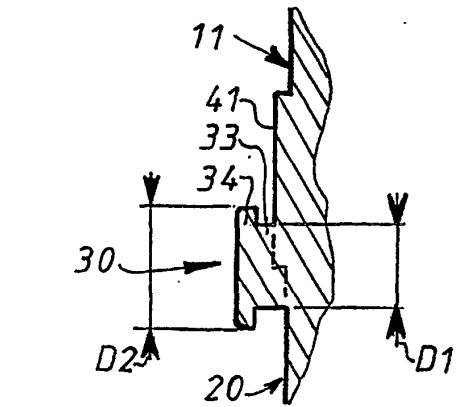
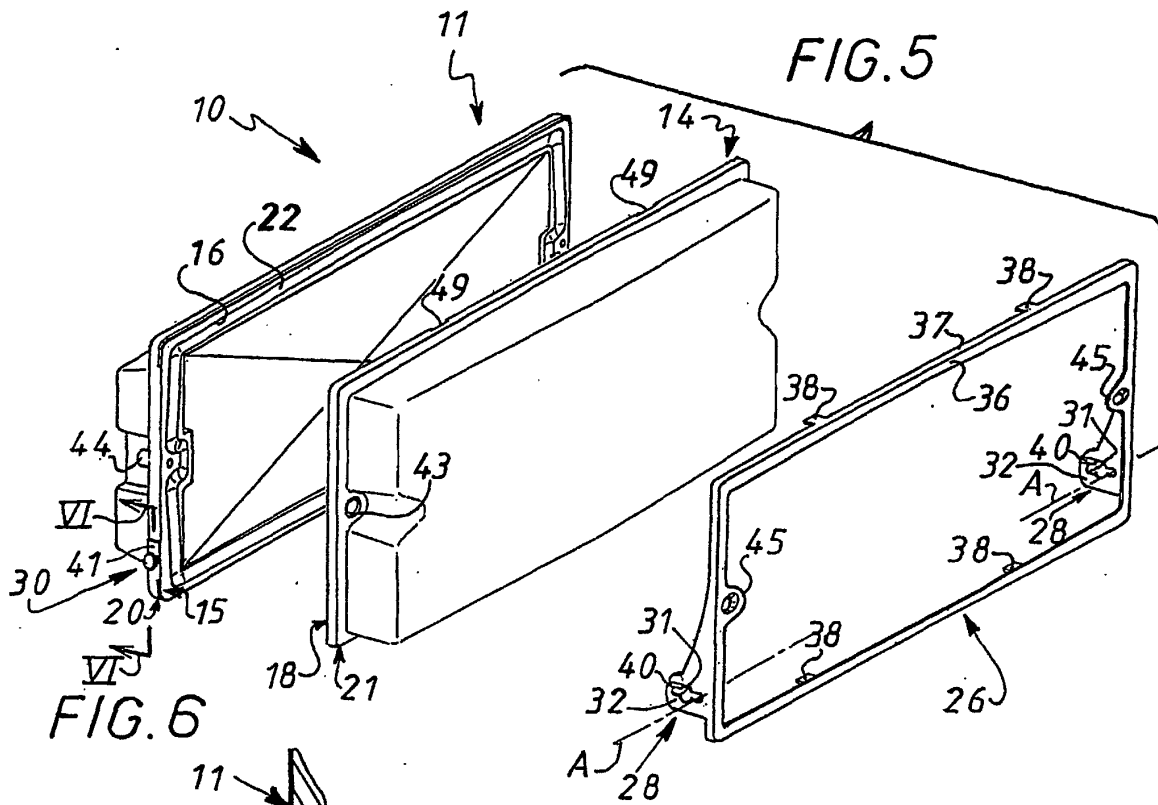


FIG. 7A

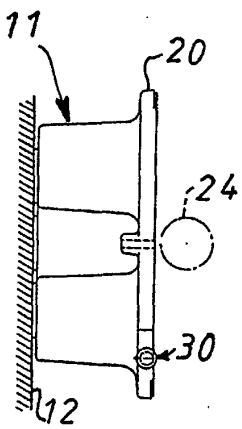


FIG. 7B

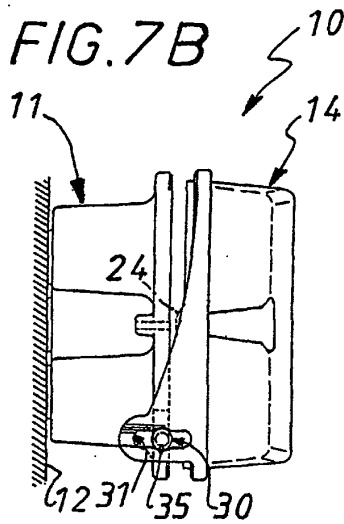


FIG. 7C

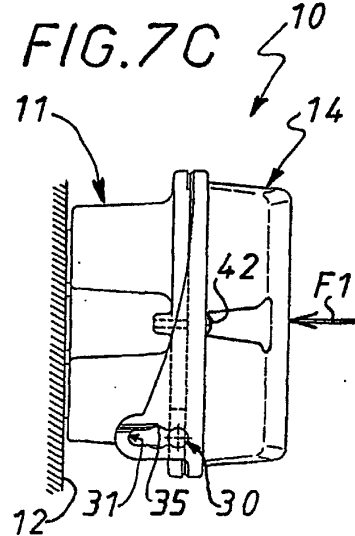


FIG. 8A

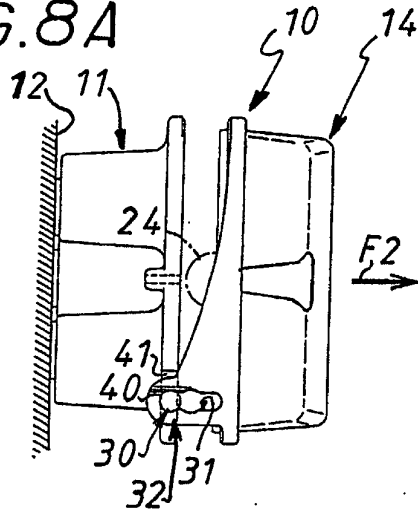


FIG. 8B

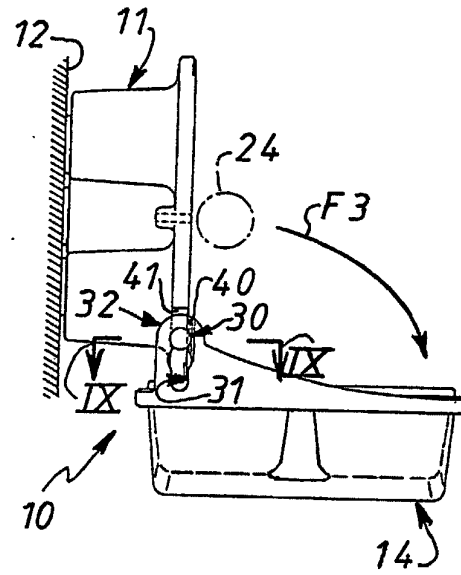


FIG. 9

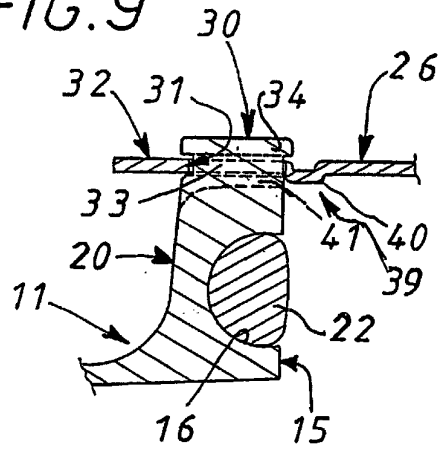


FIG. 10

